



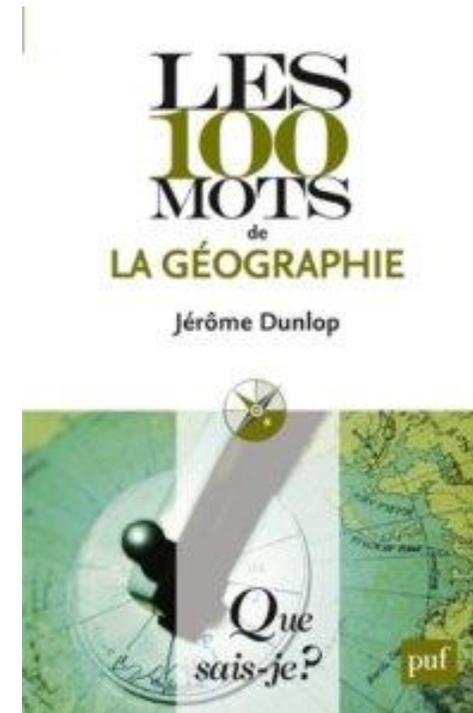
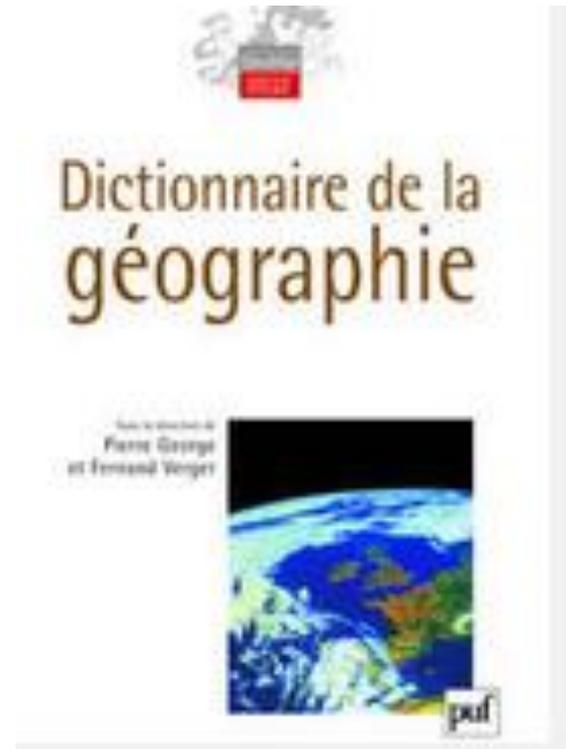
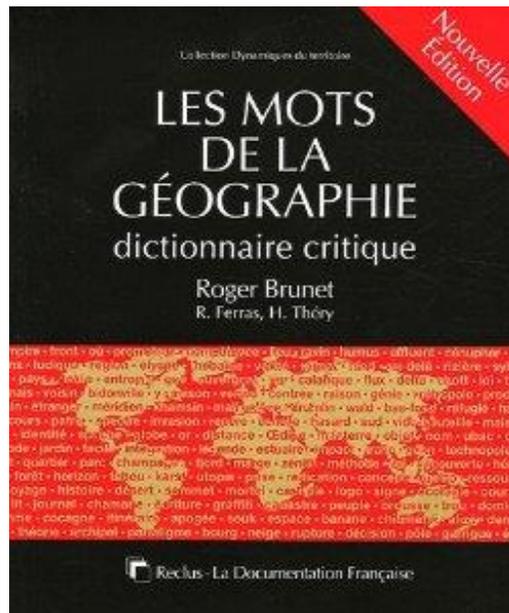
## Ouvrages conseillés : Bien maîtriser les chapitres consacrés aux villes

COLOMBEL Y., OSTER Y. (dir.), *La France: territoires et aménagement face à la mondialisation*, Nathan.

Chapitre 6 « un territoire de plus en plus dominé par les métropoles et les grandes villes » et chapitre 7 « les espaces de la ville en France ». **EN PRIORITE**

**+X. Desjardin chapitre 5**

Réfléchir en amont à définir les notions centrales : définitions à préparer «ville », « centre », « aménagement », « banlieue », « métropole », « métropolisation »



# De villes en métropoles

## Vocabulaire et notions générales

Un glossaire pour : questionner, problématiser, proposer des mots-clés ; faire des recherches en ligne

 Auteur(s) : Auteur(s) : Sylviane Tabarly et Marie-Caroline Gaymard, avec des contributions des étudiants du master "Villes durables et aide à la décision" sous la direction de Marie-Caroline Gaymard à l'ENS de Lyon, pour l'année 2012-2013 : Cécile Baudry, Marie-Caroline Gaymard, Chloé Reiser, Jean-Philippe

Sources :

- Denise PUMAIN, Thierry PAQUOT, Richard KLEIN, *Anthropos Economica*, 2006
- Françoise CHOAY et Pierre MERLIN. - *Dictionnaire de l'urbain*, 2010
- Jacques LEVY, Michel LUSSAULT, *Dictionnaire de l'urbain*, éd. 2013
- [le glossaire de l'Insee \(définitions /default.asp?page=definitions/liste-definitions.htm\)](#)

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z

| A  | B   | C   |
|--|---|---|
| Aérotropolis<br>Agglomération<br>Aire<br>Aire métropolitaine<br>Aire urbaine<br>Archipel Mégalopolitain<br>Mondial (AMM)<br>Avantage compétitif / comparatif | Banlieue<br>Bidonville  | Campanilisme<br>CBD (Central Business District)<br>Centralité<br>Centre<br>Classement (ranking)<br>Communauté d'agglomération -<br>Communauté urbaine (France)<br>Conurbation<br>Culture(s) |
| D  | E   | F   |
| Densité<br>Durable   | Économies - déséconomies d'agglomération<br>Edge city (ville-lisière)<br>Étalement urbain (urban sprawl) / Expansion urbaine<br>Eurocités<br>Externalités | Fonctions métropolitaines supérieures   |
| G  | H   | I   |
| Gentrification<br>Globales / mondiales (villes)<br>Gouvernance urbaine   | Hiérarchie urbaine  | Inégalités intramétropolitaines<br>Intercommunalité   |
| L  | M   | P   |

# Introduction

- Comment définir une ville?

**Combien d'urbain en France ?** l'insee a changé en 2010 puis en 2020 ses critères de découpage pour déterminer les territoires urbains : la continuité du bâti + les migrations de travail

### Taille des aires

700 000 habitants ou plus

■ Pôle  
■ Couronne

50 000 à moins de 200 000 hab.

■ Pôle  
■ Couronne

○ Hors attraction des villes

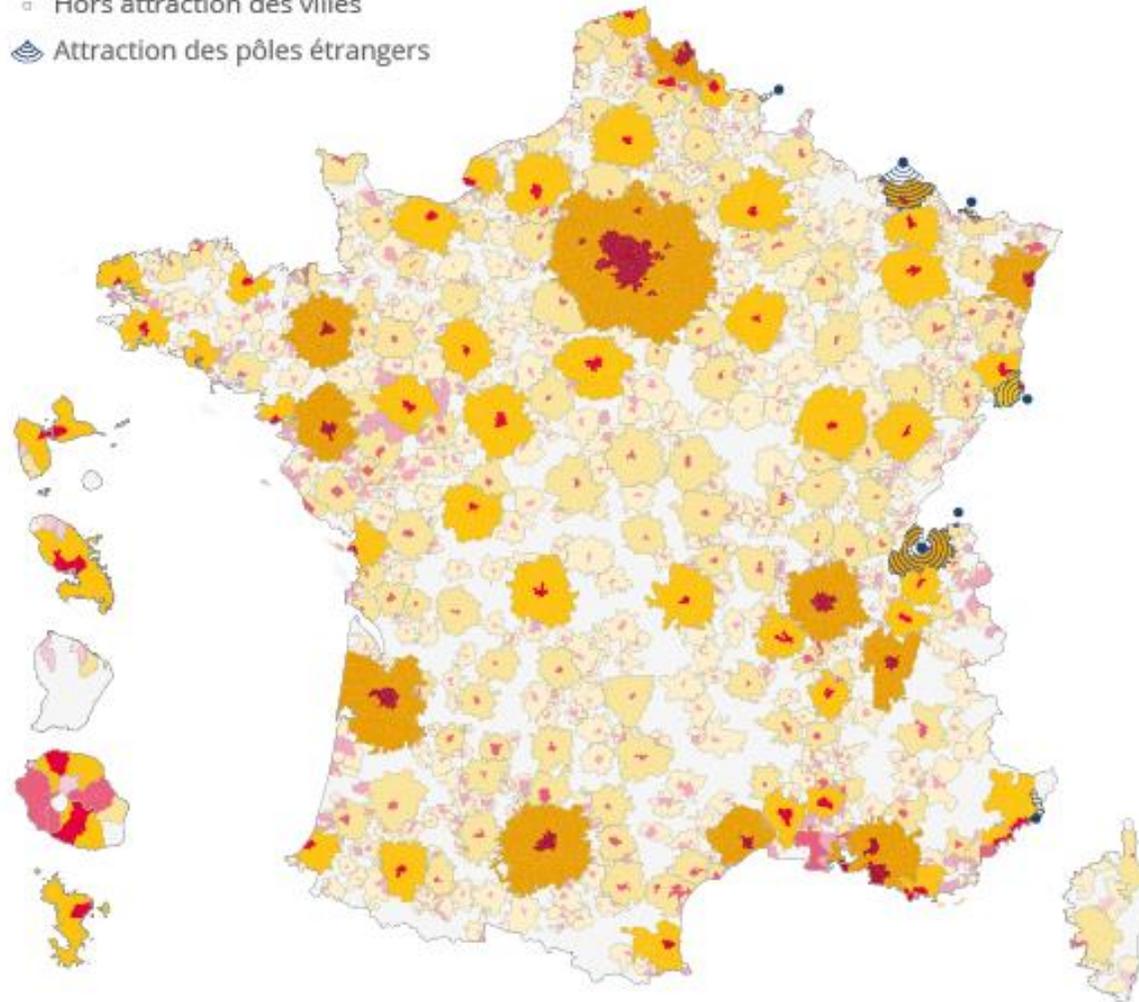
☞ Attraction des pôles étrangers

200 000 à moins de 700 000 hab.

■ Pôle  
■ Couronne

Moins de 50 000 habitants

■ Pôle  
■ Couronne



# La fin des aires urbaines en France. L'INSEE propose un zonage en aires d'attraction des villes

Publié le 02/11/2020

Le nouveau zonage de l'Insee repose sur le même principe que le zonage en aire urbaine qui datait de 2010 : une aire d'attraction est un pôle d'emploi entouré par une couronne. L'INSEE retient désormais que les mobilités domicile-travail de 15 % des actifs suffisent à déterminer une polarisation. Par conséquent, 95 % des Français vivent dans les aires d'attraction des villes selon cette nouvelle définition.

Ce nouveau zonage ne semble pas tenir compte des critiques qui avaient été formulées à l'encontre du ZAU ( Pistre et Richard , 2018). Avec une moyenne de 45 % d'actifs dans la population française, les couronnes périurbaines étaient définies par les mobilités domicile-travail de moins de 20 % de la population d'une commune (40 % de 45 %). Dans ce nouveau zonage, ce sont les déplacements quotidiens (ou pluri-hebdomadaires, avec la généralisation du télétravail) de seulement 6 % de la population d'une commune (15 % des 45 % d'actifs) qui la définissent comme polarisée. Cependant, alors que l'ancien zonage incluait dans les couronnes les communes polarisées par des communes elles-mêmes polarisées, seules les communes polarisées par le pôle urbain sont désormais prises en compte.

Ce zonage présente ainsi l'inconvénient d'envisager les espaces ruraux comme de vastes aires d'attraction des espaces urbains, comme si les relations entre ces deux types d'espaces étaient unidirectionnelles et descendantes, et non réciproques et multifformes. Or de nombreux articles scientifiques, sur Géoconfluences et ailleurs, montrent au contraire que la France est un pays européen à la densité plutôt faible et marqué par un caractère rural affirmé ( Pistre et Richard , 2018), que la densité moindre du périurbain est choisie ( Fonticelli , 2020), que son aspect villageois est revendiqué par ses habitants ( Amarouche et Charmes , 2019), ou que des polarités secondaires existent dans l'espace rural et périurbain ( Didier-Fèvre , 2019).

# Le Zonage en Aires Urbaines 2010

ROYAUME-UNI

BELGIQUE

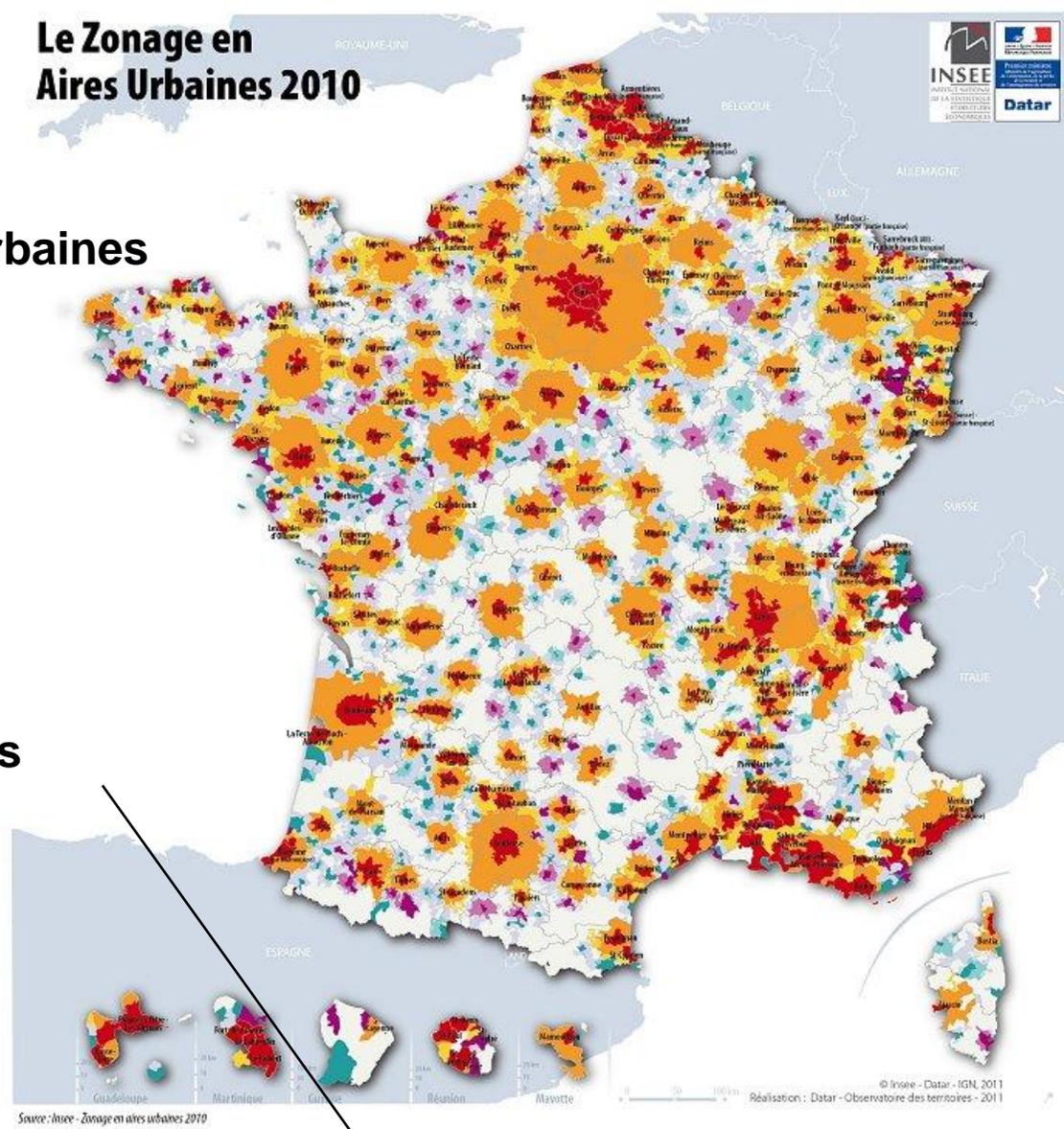
ALLEMAGNE

SUISSE



241 grands aires urbaines

- 131 « moyennes aires »



Source : Insee - Zonage en aires urbaines 2010

© Insee - Datar - IGN, 2011  
Réalisation : Datar - Observatoire des territoires - 2011

## ESPACE DES GRANDES AIRES URBAINES

- Grandes aires urbaines
- Grands pôles - 3 257 communes
- Couronnes des grands pôles - 12 305 communes
- Communes multipolarisées des grandes aires urbaines - 7 890 communes

## ESPACE DES AUTRES AIRES

- Aires moyennes
- Pôles moyens - 447 communes
- Couronnes des pôles moyens - 803 communes
- Petites aires
- Petits pôles - 873 communes
- Couronnes des petits pôles - 587 communes

## AUTRES COMMUNES MULTIPOLARISÉES

## COMMUNES ISOLÉES, HORS INFLUENCE DES PÔLES



Aucune des grandes aires urbaines

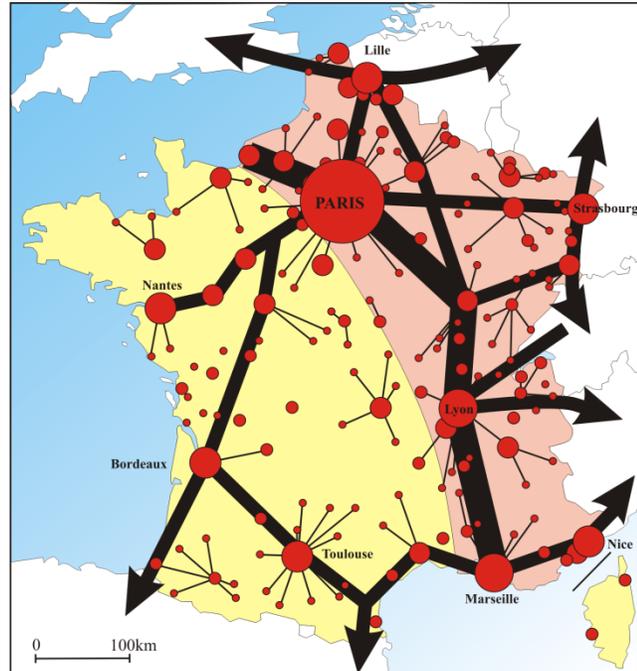
420 « petites aires »,



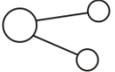
**D'après l'Insee, 51 % de la population habite dans les pôles urbains et 43 % dans leurs aires d'attraction.** Deux lectures sont possibles : on peut comprendre que 94 % de la population vit dans les villes ou dans leur aire d'influence. On peut aussi lire que la moitié de la population vit en ville, et l'autre moitié dans les espaces ruraux et périurbains. Ces chiffres à l'échelle nationale n'ont qu'une signification réduite, une grande partie des pôles de moins de 50 000 habitants n'étant en fait que de gros bourgs ruraux, et leur couronne correspondant à ce qu'il est habituellement convenu d'appeler la campagne. Les habitants de Bort-les-Orgues en Corrèze (2700 habitants) sont comptés parmi les 51 % d'urbains, et les 507 habitants de la commune voisine de Vebret (Cantal) sont dans son aire d'attraction.

# Les spécificités des villes françaises :

## Le réseau urbain français



### 1- Un réseau urbain hiérarchisé.

-  PARIS, capitale
-  Métropoles d'équilibres
-  Centres régionaux
-  Zone d'influence

### 2- Un réseau inégalement dense

-  Maillage dense
-  Maillage plus lâche

### 3- Un réseau marqué par une forte polarisation.

-  Principaux axes de communication
-  Axes secondaires

1

## La France en villes

### 1. ORGANISATION ET DYNAMIQUES SPATIALES

-  centre urbain dense
-  banlieue (densité moyenne ou assez élevée)
-  espace périurbain (densité moyenne)
-  espaces ruraux sous influence urbaine (densité faible)
-  principaux axes routiers et ferroviaires
-  aéroport
-  étalement urbain

### 2. DYNAMIQUES SOCIALES ET FONCTIONNELLES

-  fonctions centrales, commerces = métropolisation
-  gentrification
-  zones industrielles
-  fragmentation socio-spatiale marquée
-  nouvelles zones d'activités (logistique, innovation, industries)

### 3. AMÉNAGEMENTS VERS DES VILLES DURABLES ?

-  rénovation HQE, circulation douce, écoquartiers
-  développement des transports collectifs
-  mesures de protection de l'agriculture périurbaine
-  espaces protégés (forêts, PNR)



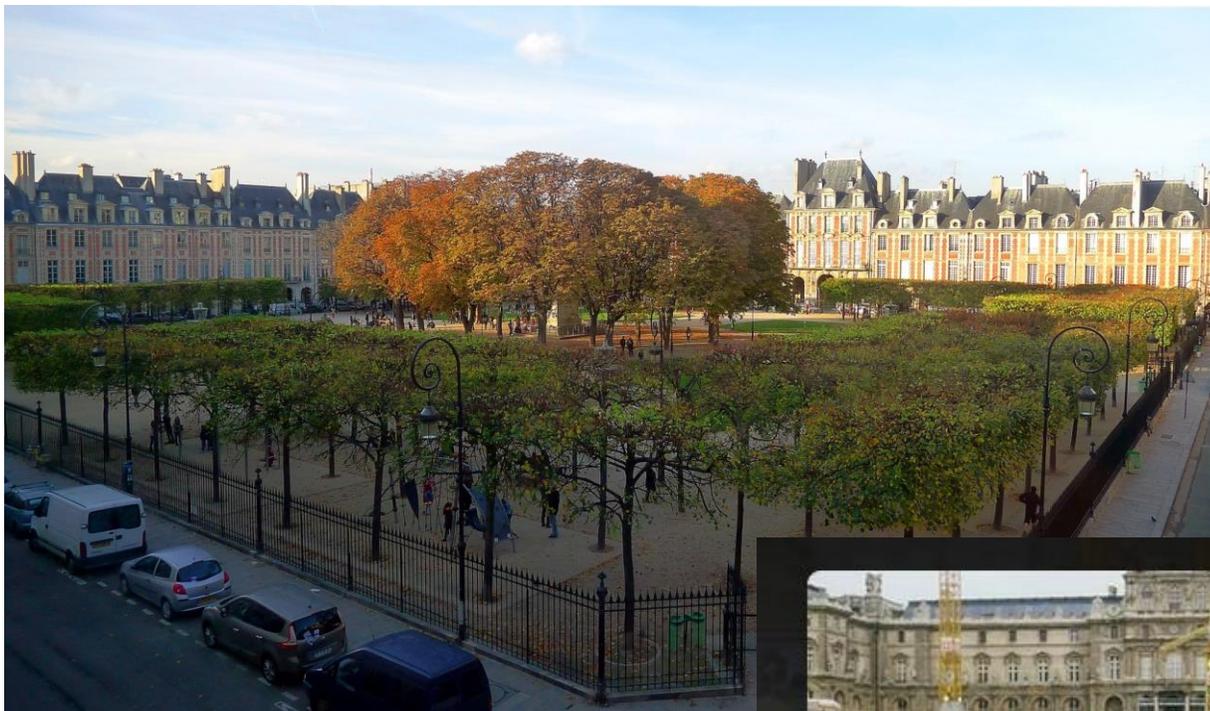
- **Des territoires largement aménagés depuis longtemps / Des territoires qui posent des défis d'aménagement**
  - Urbanisation généralisée : à quelle échelle faut-il aménager ?
  - comment gouverner ces territoires ? Quelles articulations entre territoires fonctionnels et institutionnels ?
  - Faut – il aménager les villes pour les adapter à la métropolisation ?

# **I) L'aménagement urbain en France : outils, échelles et acteurs**

## **1) la naissance de l'urbanisme et de la planification urbaine en France**

- a) **avant l'urbanisme (champ disciplinaire et un champ professionnel recouvrant l'étude du phénomène urbain, l'action d'urbanisation et l'organisation de la ville et de ses territoires – mot apparu en 1910)**

La ville est aménagée « pour que s’y déroulent convenablement les parades de la puissance » ( G. Duby)



François Mitterrand inspectant le chantier de la pyramide du Louvre en octobre 1986 ©Getty - Thierry Orban



## Les travaux d'Hausmann

changement d'échelle  
dans les aménagements et  
1<sup>ère</sup> règles d'urbanisme



**b) le tournant de l'entre deux guerres :  
naissance de l'urbanisme**

naissance du droit de l'urbanisme avec la loi Cornudet 1919 et la loi Loucheur 1928 *pour éviter le développement anarchique => impose la nécessité de l'élaboration d'un plan d'urbanisme pour les communes de plus de 10 000 hab.*

### c) l'Etat planificateur à partir de 1945



création des ZUP à partir de 1958 : les zones à aménager en priorité pour créer de nvx quartiers sous la forme de gds ensembles = sur les terrains vacants = 195 ZUP construites dont 20 en IDF => 800 000 logements



Danynumis

[www.delcampe.net](http://www.delcampe.net)

un programme interrompu en 1973 – pb de la mixité de ces espaces = absences d’activités et d’équipements publics => importance de la mixité des fonctions dans les plans d’aménagement réaffirmée après, cf aménagement des villes nouvelles –

Tableau 8.1 La répartition des compétences entre les collectivités territoriales\*

|   | Communes<br>et intercommunalités  | Départements   | Régions   |
|---|---|--|---|
| <b>Aménagement<br/>du territoire</b>                      | Plan local<br>d'urbanisme (PLU)<br>et schéma de<br>cohérence territorial<br>(SCOT)<br>Permis de construire<br>Équipements |  | Plan régional   |
| <b>Développement<br/>économique</b>                       | Zones d'activité  |  | Primes à la création<br>d'entreprises et à la<br>création d'emplois                             |
| <b>Éducation,<br/>formation</b>                           | Écoles primaires  | Collèges   | Lycées<br>Formation<br>professionnelle  |
| <b>Transports</b>   | Voirie et réseaux<br>locaux de transports<br>en commun  | Routes<br>départementales<br>et 2/3 des routes<br>nationales | TER<br>Ports et aéroports<br>(sauf les principaux)<br>Ramassage scolaire<br>Cars départementaux |
| <b>Politique de la<br/>Ville et loge-<br/>ment social</b> | Opérations ANRU<br>Gestion du parc<br>social (offices<br>municipaux et<br>communautaires)                                 | Gestion du parc<br>social (offices<br>départementaux)        |   |
| <b>Aide sociale</b>                                       | CCAS  | RSA, handicapés,<br>enfance, personnes<br>âgées              |   |

\* Situation actuelle après le vote de la loi NOTRe en 2015 ; trame grise : compétences pour lesquelles la collectivité est, de fait, « chef de file ».

**d) l'émergence  
de nouveaux  
acteurs avec  
de nouveaux  
acteurs**

**Tableau 9.3 Les compétences des différents types de communautés**

| Types de communauté              | Taille  | Compétences obligatoires  | Compétences facultatives  |
|----------------------------------|---|---|---|
| Communauté de communes (CC)      | 15 000 habitants minimum, sauf exceptions (zones de montagne)                   | Aménagement de l'espace<br>Développement économique   | Au moins 4 parmi :<br>Protection de l'environnement<br>Politique du logement et du cadre de vie<br>Voirie<br>Équipements culturels, sportifs et scolaires<br>Assainissement<br>Action sociale d'intérêt communautaire<br>+ Plan local d'urbanisme |
| Communautés d'agglomération (CA) | Plus de 50 000 habitants<br>Avec une commune centre de plus de 15 000 habitants | Les mêmes que les CC +<br>Équilibre social de l'habitat et politique de la ville  | Au moins 3 parmi :<br>Assainissement, eau<br>Protection de l'environnement<br>Voirie<br>Équipements culturels, sportifs et scolaires<br>Action sociale d'intérêt communautaire<br>+ Plan local d'urbanisme  |
| Communautés urbaines (CU)        | Plus de 250 000 habitants   | Les mêmes que les CA +<br>Services d'intérêt collectif<br>Protection de l'environnement   | Action sociale d'intérêt communautaire  |
| Métropoles                       | Plus de 400 000 habitants dans une aire urbaine de plus de 650 000              | Les mêmes que les CU +<br>Transports scolaires<br>Routes départementales<br>Zones d'activités et promotion du territoire à l'étranger | Action sociale*<br>Collèges*<br>Aménagement touristique, musées*<br>Équipements sportifs départementaux*<br>Lycées**<br>Grands équipements et infrastructures***  |

\* avec l'accord du département, \*\* avec l'accord de la région, \*\*\* par délégation de l'État.



- Vos élus, leurs permanences
- Conseil d'arrondissement
- CICA
- Conseils de quartier
- Conseil de la jeunesse
- Conseil de Paris
- Compétences
- Vie associative

accueil > vie citoyenne > conseils de quartier > mode d'emploi > grands dossiers participatifs > le réaménagement de la place de la république



### Le réaménagement de la Place de la République

**La commission « République » est commune aux quatre Conseils de quartier du 3e arrondissement. Elle participe à la concertation préalable au réaménagement de la Place de la République lancée par la Ville de Paris à la réunion publique du 15 décembre.**



**a**  
**Archives**  
Le réaménagement de la Place de la République  
Circulation

La réflexion, menée par ce groupe d'une soixantaine de riverains, se situe en amont de la conception du projet qui ne porte pas sur une simple réorganisation de la circulation, mais sur une recomposition complète de cette place majeure de Paris. Elle doit contribuer à établir le programme du Concours d'architecture qui sera lancé à partir du 15 Mars 2009. Le Maître d'Ouvrage (la ville de Paris) sera, en effet, amené à interpréter les résultats des concertations dans les 3 arrondissements concernés : le 3e, 10e et 11e, pour les traduire en programme architectural.

Deux réunions se sont déjà tenues depuis le 15 décembre.

Téléchargez les comptes rendus de ces deux réunions :

- [Compte-rendu de la réunion du 17 décembre](#)
- [Compte-rendu de la réunion du 12 janvier](#)
- [Compte-rendu de la réunion du 29 janvier](#)

Lors de ces réunions, les participants ont exprimé leurs avis sur le fonctionnement actuel de la place et leurs souhaits quant à son devenir et son usage futur, amorçant ainsi des réponses à la question : « quelle place de la République voulez-vous pour demain ? »

Ainsi, quelques premiers principes généraux ont émergé :

- Respecter la vocation métropolitaine de la Place (rôle symbolique, tenue d'événements)
- Penser l'aménagement selon trois échelles : a) métropolitaine, b) quartiers, c) usagers quotidiens et occasionnels.
- Ne pas figer l'espace : chercher à concevoir un espace multifonctionnel, transformable et évolutif, temporalité des usages selon les moments et les événements.
- Optimiser les flux de circulation tous modes en réduisant leur consommation d'espace
- Etc

**La prochaine réunion se tiendra mardi 10 février à 19h00 à la Mairie du 3e.**

Si vous souhaitez intégrer ce groupe de travail, contacter la coordinatrice des Conseils de quartier : [veronique.helin@paris.fr](mailto:veronique.helin@paris.fr)

Ou si vous souhaitez en savoir plus sur le projet de réaménagement, [cliquez ici](#)

## 2) A quelle échelle aménager les villes ?

### a) à l'échelle nationale /des pol de déconcentration

